



Epernay, le 30 août 2017

**Madame la Présidente
Monsieur le Président
Secrétaire de Club**

**ASSEMBLEE GENERALE D'AUTOMNE
SAMEDI 21 OCTOBRE 2017 à partir de 9h00
A la salle des Fêtes Roger Perrin
(17 Avenue Charles de Gaulle – 51210 Montmirail)**

L'émargement et le contrôle des pouvoirs s'effectueront avec les licences de la saison 2017/2018

Madame, Monsieur,

Par ce courrier, nous avons le plaisir de vous inviter à assister à nos assemblées générales ordinaire et extraordinaire.

Devant l'importance de ces assemblées, nous espérons vivement votre présence ou celle d'un membre licencié de votre Club.

- **Si le Président de votre Club se déplace**, il peut voter.
- **Si le Président ne peut se déplacer**, il désigne **un Représentant de son Club** ; le club envoie (par mail ou par courrier) un pouvoir dûment rempli avec cachet du club, en précisant le nom du représentant présent lors de l'Assemblée Générale ; ce représentant doit être licencié au titre de la saison 2017/2018 et doit présenter le pouvoir lors du pointage ;
- **Si aucun représentant du Club ne peut se déplacer**, le club envoie (par mail ou par courrier), un pouvoir vierge avec signature et cachet du Club (ne pas inscrire de nom, ni district marne, ni secrétaire général sur la ligne « donne pouvoir à... »).

DATE LIMITE D'ENVOI DES POUVOIRS : VENDREDI 13 OCTOBRE 2017

Lors du pointage, il sera demandé au Président ou à son Représentant déclaré auprès du District, **une pièce d'identité** (le contrôle des licences se fera par le District avant l'Assemblée Générale).

Si la personne présente à l'Assemblée Générale, différente du Président, n'a pas été déclarée en amont par le club, celle-ci doit présenter sa licence électronique 2017/2018.

Toute absence ou non envoi de pouvoir pénalisera votre Club d'une **amende** de 65 € (2 à 4 voix) ou de 90 € (5 à 7 voix).

Comptant sur votre participation, recevez, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations sportives.

Le Secrétaire Général

Alain LECUYER

Le Président

Gérard CASSEGRAIN

P.J. : 1 Pouvoir (Pointage des pouvoirs à partir de 8 h 00)